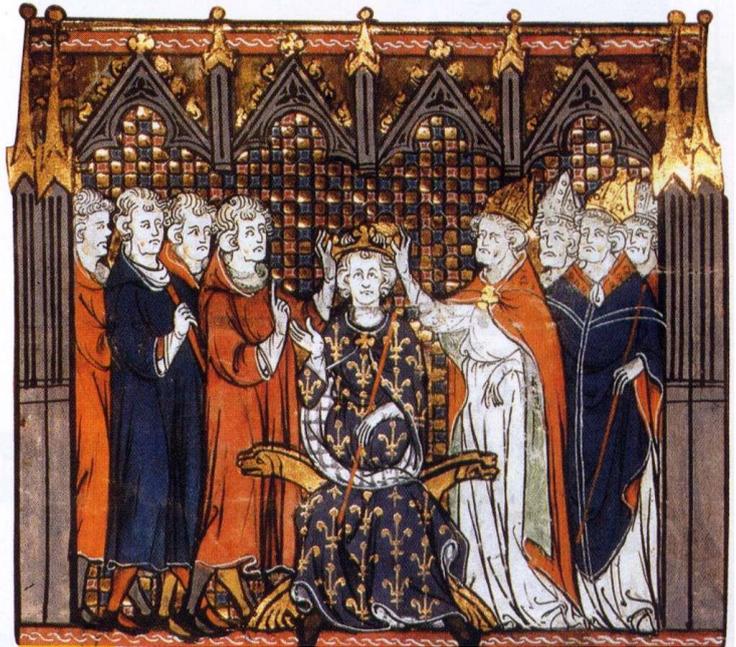


La leçon (texte de la capsule vidéo)

I) Les premiers capétiens, des rois faibles (Xe-XIe siècle)

En 987, les seigneurs élisent **Hugues Capet** comme **roi de France**, mais lui, comme ses premiers successeurs, ont bien **peu de pouvoir**. Ils n'exercent véritablement leur autorité que dans le **domaine royal**, un **petit territoire** qui s'étend de Paris à Orléans et sur lequel ils rendent la justice et prélèvent leurs taxes. Les seigneurs sont donc peu disposés à obéir au roi car leurs fiefs sont plus vastes que le domaine royal.

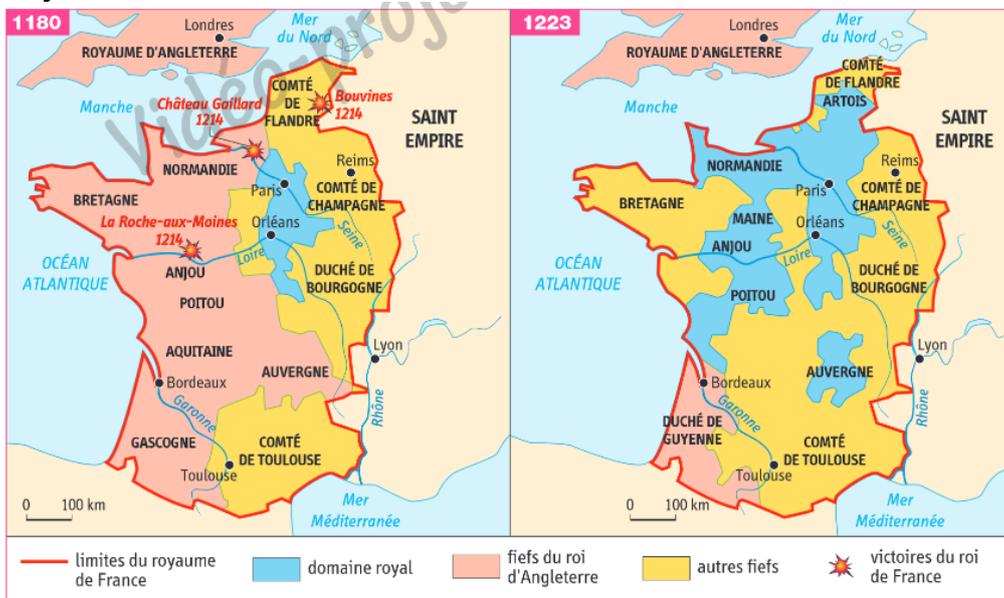


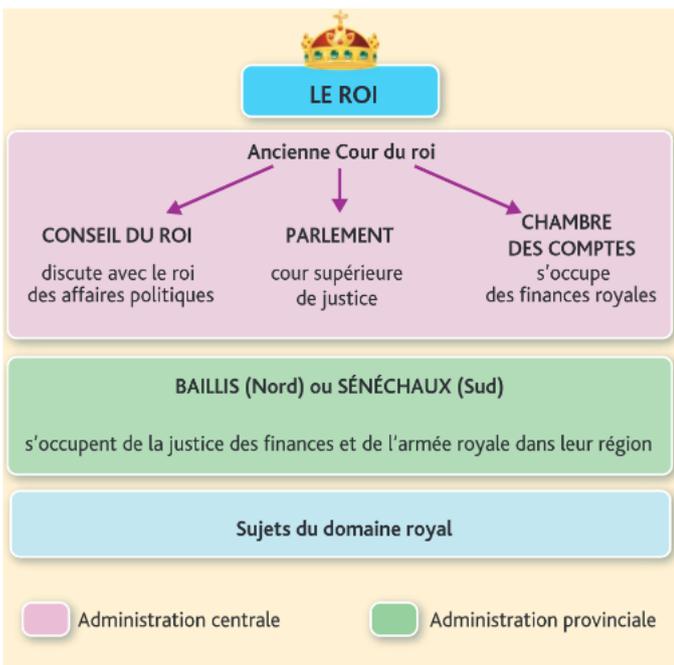
Pourtant, **le roi se distingue des autres grands seigneurs** : il n'est le vassal de personne, il est **sacré** dans la cathédrale de Reims ce qui montre que son autorité vient de Dieu, et il fait couronner son fils aîné de son vivant, fondant ainsi une **dynastie** qui transmet le pouvoir de père en fils.

II) Du roi féodal au souverain (XIIe-XIIIe siècle)

Au XIIIe siècle, le pouvoir royal s'accroît :

-**Philippe Auguste** (1180-1223) **agrandit le domaine royal** par la confiscation des fiefs de son puissant vassal, le roi d'Angleterre Jean sans Terre. Il impose également son autorité aux seigneurs français alliés au roi d'Angleterre en les battant lors de la **bataille de Bouvines en 1214**. Enfin, il améliore l'administration royale dans la capitale et dans les provinces en nommant des **baillis et sénéchaux**, hommes de confiance chargés de la justice, des finances et de l'armée.





-**Louis IX**, dit Saint Louis (1126-1270) renforce l'administration royale et impose sa **monnaie**, sa justice et ses **ordonnances** (lois) **dans tout le royaume**. La justice du roi tend à remplacer celle des seigneurs.

-**Philippe le Bel** (1285-1314) s'entoure de légistes et crée les **Etats généraux** (assemblée des représentants de l'Eglise, des seigneurs et des bourgeois réunie par le roi pour faire accepter sa politique). Par leur autorité renforcée sur le royaume, les rois en deviennent les souverains.

III) La naissance de l'Etat monarchique (XIVe-XVe siècle)

En **1328**, le pouvoir royal passe aux **Valois**, une branche cousine des Capétiens. Mais **Edouard III**, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère et **roi d'Angleterre**, revendique la couronne de France. C'est le motif de la **guerre de Cent Ans** (1337-1453) durant laquelle le pouvoir royal est contesté et le royaume de France menacé de disparition. **Charles VII** (1429-1461), écarté du trône, est sacré roi de France avec l'aide de **Jeanne d'Arc**, des seigneurs français et des villes loyales. Il reconquiert son territoire par la création d'une **armée royale permanente** et rétablit la monarchie.



Louis XI (1461-1483) triomphe des seigneurs les plus puissants du royaume qui menaçaient son autorité et agrandit le domaine royal. Il accroît ses ressources par la création des **impôts royaux**.

Le royaume devient un **Etat**, sous l'autorité du roi, entouré de conseillers à Paris et de représentants dans les provinces.

Les impôts royaux permanents

Impôt direct : la taille royale (impôt sur les foyers dont sont exemptés le clergé, la noblesse et certaines villes).

Impôts indirects : la gabelle (impôt sur la vente du sel), les aides (impôt sur le commerce).



Une armée professionnelle et salariée

En 1445 : 15 compagnies d'ordonnances permanentes de 100 lances chacune (une lance = 6 hommes.)

Les francs-archers (un soldat levé par paroisse en cas de nécessité)

